

Communiqué du comité de soutien à Léo : verdict et perspectives !

17 décembre 2021

Communiqué du comité de soutien à Léo : verdict et perspectives !

La justice a rendu sa décision dans le cadre du procès de Léo: il doit verser 750 euros de dommages et intérêts et est condamné à 500€ d'amende avec sursis pour « violence en réunion » « ayant entraîné un jour d'ITT ». Nous étions pourtant nombreux à attendre une relaxe. Il a cependant été décidé de ne pas faire appel car le risque que cette peine à minima soit alourdie n'est pas à écarter.

La cagnotte largement abondée par tous vos soutiens permettra d'aider Léo à payer ses frais de justice. Un immense merci à tou.te.s !

Cette condamnation choque, d'un point de vue juridique et politique.

Le plaignant RN Quentin Lamotte n'a fait citer aucun témoin. Le médecin légiste qu'il a consulté a certifié qu'il n'y avait aucune trace de coup. Le plaignant a admis lui-même lors du procès que Léo n'était pas à l'origine des « douleurs cervicales » ayant justifié l'unique jour d'ITT. Malgré tout cela, Léo est condamné.

L'extrême droite, sans même être au pouvoir, voit ses idées peser de plus en plus et son influence grandir dans tous les milieux. Depuis le début, nous savons et portons donc que ce procès revêt un enjeu politique. Celui de condamner un militant syndical, engagé dans les luttes de l'éducation et contre la réforme des retraites qui ont tant dérangé au rectorat, à la mairie, à la préfecture pendant de longs mois en 2020.

Quel enseignement tirons-nous de cette affaire ?

Il est plus que jamais nécessaire de continuer la lutte contre l'extrême droite.

Aujourd'hui l'état met sa police au service de la protection d'un candidat d'extrême-droite pétainiste. Des groupes identitaires et néo-nazis assure le service d'ordre dans l'espace public sans être inquiétés. Les médias, majoritairement possédés par des grands patrons en font la publicité gratuitement, à longueur de journée, sans contradiction réelle.

La haute bourgeoisie et la sphère nationaliste se rejoignent désormais. Au delà même des considérations électorales, la menace est là.

A l'image des rassemblements en soutien à Léo qui ont mobilisé des centaines de personnes, seule la solidarité permettra de faire face à ce fascisme qui cherche à s'installer.

L'autodéfense et l'organisation unitaire, par delà les différents mouvements existant à gauche et à l'extrême gauche, deviennent des priorités! Ne serait-ce que pour développer des réseaux de défense entre camarades menacé.e.s par la peste brune.

Des initiatives sont en train de prendre forme partout, rejoignons les massivement!

Le comité de soutien à Léo.
Toulouse le 16 décembre 2021

Solidaires 31 - Communiqué unitaire suite au verdict du procès intenté par le RN contre Léo, un militant de la CGT Educ'action dont la condamnation choque, d'un point de vue juridique et politique.

Communiqué du comité de soutien à Léo : verdict et perspectives !

La justice a rendu sa décision dans le cadre du procès de Léo: il doit verser 750 euros de dommages et intérêts et est condamné à 500€ d'amende avec sursis pour « violence en réunion » « ayant entraîné un jour d'ITT ». Nous étions pourtant nombreux à attendre une relaxe. Il a cependant été décidé de ne pas faire appel car le risque que cette peine à minima soit alourdie n'est pas à écarter.

La cagnotte largement abondée par tous vos soutiens permettra d'aider Léo à payer ses frais de justice. Un immense merci à tou.te.s !

Cette condamnation choque, d'un point de vue juridique et politique.

Le plaignant RN Quentin Lamotte n'a fait citer aucun témoin. Le médecin légiste qu'il a consulté a certifié qu'il n'y avait aucune trace de coup. Le plaignant a admis lui-même lors du procès que Léo n'était pas à l'origine des « douleurs cervicales » ayant justifié l'unique jour d'ITT. Malgré tout cela, Léo est condamné.

L'extrême droite, sans même être au pouvoir, voit ses idées peser de plus en plus et son influence grandir dans tous les milieux. Depuis le début, nous savons et portons donc que ce procès revêt un enjeu politique. Celui de condamner un militant syndical, engagé dans les luttes de l'éducation et contre la réforme des retraites qui ont tant dérangé au rectorat, à la mairie, à la préfecture pendant de longs mois en 2020.

Quel enseignement tirons-nous de cette affaire ?

Il est plus que jamais nécessaire de continuer la lutte contre l'extrême droite.

Aujourd'hui l'état met sa police au service de la protection d'un candidat d'extrême-droite pétainiste. Des groupes identitaires et néo-nazis en assure le service d'ordre dans l'espace public sans être inquiétés. Les médias, majoritairement possédés par des grands patrons en font la publicité gratuitement, à longueur de journée, sans contradiction réelle.

La haute bourgeoisie et la sphère nationaliste se rejoignent désormais. Au delà même des considérations électorales, la menace est là.

A l'image des rassemblements en soutien à Léo qui ont mobilisé des centaines de personnes, seule la solidarité permettra de faire face à ce fascisme qui cherche à s'installer.

L'autodéfense et l'organisation unitaire, par delà les différents mouvements existant à gauche et à l'extrême gauche, deviennent des priorités! Ne serait-ce que pour développer des réseaux de défense entre camarades menacé.e.s par la peste brune.

Des initiatives sont en train de prendre forme partout, rejoignons les massivement!

Le comité de soutien à Léo.
Toulouse le 16 décembre 2021

- **Emplacement** : ré-agir ensemble > Mobilisations et actualités > Actualités >

- Adresse de cet article :

<https://ancien.solidaires.org/Communique-du-comite-de-soutien-a-Leo-verdict-et-perspectives>